

Rev. critiq. 12 avril 1886 n° 15 (20^e année 1^{er} semestre) heb. de la rev. de la phil. de la litterat. de St. H. Bacheler et Henmann, 1885 n° 2
Henry n° 12 22 mars

Lois phonétiques Ueber die Lautgesetze

Henry

Schubert

1^{re} Les lois phonétiques, sont, dit-on, absolues, en tant qu'on se maintient dans les limites d'un seul et même dialecte. Mais, comme il n'y a pas un dialecte qui ne soit hybride et corrompu, le principe tombe, faute d'application.

[Dist. entre les fact. & les var. de la var. du lang.]

2^e Cette distinction est purement imaginaire: rien ne nous dit que la mutation phonétique soit nécessairement un fait physiologique, rien ne nous dit qu'elle ne résulte parfois d'une analogie. Exemple: le changement d'o latin en uo italien a pu commencer dans les mots où la syllabe suivante contenait un u et sous l'influence de ce phonème; bonum sera devenu buonu; puis, l'analogie de buonu a fait dire buona et enfin l'analogie de buona a créé buota, en sorte que bove, nove nous représentent les derniers états que cet envahissement insensible n'ait point submergés.

3^e S'il est excessif de prétendre que la mutation phonétique ne soit

Dans le principe néo-gram, H. voit « pour l'esprit une discipline excellente, qui le préserve de bien des écarts. » Moi, je suis de l'avis contraire: je crois que nous devons à cette « discipline » un grand nombre d'écarts, c.à.d. de suppos. arbitraires, et forcés de contumain. analogiq. - J'aurais écrit: « p. 296 » « D'où vient cette supériorité apparente, sinon de ce que les néo-gr., plutôt que de répondre leur jugement, avancent la conjecture la plus hasardeuse en raison de ce cercle vicieux qui a été démontré par H. P. Regnaud (Rev. de ling. XIX, 50 ?) Il est toutefois difficile de discuter à fond la méthode des néo-gram., car tout en tâchant de l'intérêt de recherches étymolog. et morph., ils ne sont pas encore entrés dans le développement instructif. Il faut qu'ils nous disent de quelle manière on arrive à constater les lois phonétiques, ou, en d'autres termes, quelles sont les marges distinctives qui leur donnent le droit de considérer des conform. phonétiques comme absolues. C'est alors aussi que je aurais

qui affaire de caprice et de mode, au moins faut-il convenir que ces éléments y entrent pour beaucoup. ou copie la prononciation d'un acteur favori, d'un prédicateur célèbre, d'un roi, d'une capitale. Ces anomalies s'étendent et se fixent. Qui oserait ici parler de constance et de nécessité ?)

4° - « Les lois phonétiques sont absolues, dans les limites d'une seule et même période de temps. Mais l'unité de période est une entité aussi décevante que l'unité de dialecte. En réalité il n'y a point, dans l'évolution du langage, de période de fixation; il n'y a qu'une suite indéfinie de périodes de transition, et ici encore le principe néo-grammatical demeure en l'air. »

5° « La prétendue constance des lois phonétiques se heurte à des mutations tout à fait exceptionnelles qui ne se laissent point ramener à des lois. Que dire, par exemple, de l'allemand vulgaire g'morgen = guten Morgen, de l'espagnol usted =

l'argum. que j'ai tiré de l'impossibilité de déterminer a priori (et quelquefois même a posteriori) « les conditions identiques » des lois phonétiques (p. 18 ss.), est en effet assez futile pour mériter le silence profond de H. H. Henry, Paul et Jarnette.

« La méth. de néo-gr., laq. me paraît trop commode et trop grossière. »

p. 297 « Ce n'est que pour les exceptions aux lois phonétiq. que les néo-gramm. réclamar. indispensab. la recherche des causes; moi, je pense que celle-ci doit se faire pour tous les phénos., mais surtout pour les lois phon. elles-mêmes. Il est absolument inadmissible de revêtir d'un caractère absolu de conformité phonétiq. qui ne sont ~~constatés~~ constatés qu'empiriq.; elles représentent des probabilités qui s'approch. tou- de la certitude, et c'est comme telles qu'elles doivent entrer dans nos calculs.

vuestra merced? Sans doute la
proclise et l'atonie qui en
résultent peuvent toujours être
invoguées; mais c'est se payer de
mots: il s'agirait de définir les
conditions et les effets de la
proclise. »

Henry dit la 2^e considération
tenue tient son jugement en balance.

Ascoli, ^{ital}Merlo, Schuchardt repoussent le principe de
la constance des lois phonétiques, mais
conduisent leurs savantes et
loyales recherches exactement dans
le même esprit que ceux qui le
proclament.

Merlo et Schuch. défenseurs de
Corney et Curtius, attaquent
Osthoff et J. Mejer.

J'ai dit que « dans quelques cas nous
avons l'enclise et la proclise »;
toutefois, l'essai vuestra merced ne
rentre pas dans cette catégorie. Et j'ai
été si loin de considérer comme indéfinissables
les conditions et les effets de la proclise, si
loin de « désespérer de la science » que
j'ai indiqué comme « la dernière
cause de tous les affaiblissements
sémanologiques et phonétiques la
fréquence excessive » des mots en
question (p. 26).

sch.

p. 295) On ne cesse pas de nous répéter: « avec
notre méthode, la linguistique ne serait
pas une science et ne le deviendrait jamais.
La réponse est toute faite: « Eh bien! qu'elle
ne le soit pas, ou qu'elle ne le
soit que dans le sens où l'est par
exemple la météorologie »; car je ne
vois pas pourquoi la linguistique

Schuch

p. 300

Je crois, bien n'avoir été, dans la langue la plus claire et la plus folie du monde, moins clair et moins poli qu'il n'aurait fallu; j'en demande pardon aux lecteurs de la Revue et à M. Henry. D'abord, je ne suis pas accoutumé à m'exprimer en français sur des questions si ardues. Puis, j'ai dû être terriblement gêné et embarrassé par M. Henry se montrant si dimable et prévenant que cela a regret que je combats les conclusions auxquelles il est arrivé. Mais le problème dont il s'agit en premier chef, est, je le répète, tel qu'il ne se peut résoudre que par l'alternative; oui ou non, il n'y a pas de milieu. Si nous voulons avoir une paix durable, il faut éviter une conciliation lâche ou superficielle. Donc j'ai resourbi mes armes et fortifié ma position: si vis pacem, para bellum.

Hugo Schuchardt.

devrait ressembler plutôt à l'astronomie qu'à la météorologie. Quant à l'anthropologie, que M. H. met aussi en jeu, je déclare franchement que je n'aimerais pas à voir opérés les ling. avec la facilité avec laquelle bien des anthropologistes adjuent à tel ou tel peuple la brachycéphalie ou la dolichocéphalie; la vraie science ne paraît se trouver un peu plus du côté du scepticisme.

p. 290 Je prensus que les néo-gr. nous diront: « nous n'avons pas changé notre thèse; nous en avons fait ce qu'on a fait de tant d'autres, nous l'avons développée, élargie, perfectionnée. » Je réponds dès à présent: « Cette thèse est trop absolue pour supporter des modifications, vous l'avez changée entièrement, et c'est grâce à nos objections que vous l'avez fait. »

Je crois aussi que M. H. aurait mieux fait de ne (p. 300) pas lier avec les noms de M. M. Curtius et Osthoff, ceux de M. M. Corney et G. Meyer, qui ne se sont pas prononcés sur les principes méthodologiques et dont l'un est mort avant l'aurore d'une ère nouvelle, l'autre, quoique je l'aie qualifié, dans mes éditions de néo-germ., un loig, bien loig, bien avant la foi.